

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
REUNION DU 24 NOVEMBRE 2025**

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq à 18 heures 30, le conseil syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni à Flagey-Échezeaux, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 17

Nombre de procurations : 1

Délégués suppléants présents avec droit de vote : 3

Nombre de voix exprimées : 21

Délégués suppléants présents : Mme MASSON Josiane, MM JOLY Pascal, COBOS Antonio.

Assistent : MM PUVIS DE CHAVANNES (Morey-Saint-Denis), BUSQUIN, PARUSSATTI et BOILLIN Nicolas (SBV)

M. ROBIOT a été désigné secrétaire de séance.

	Titre	Prénom	Nom	Emargement
CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES : Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE	Monsieur	Alexandre	GARNERET	Absent
	Monsieur	Gérard	TARDY	Excusé
	Monsieur	François	MARQUET	Présent
	Monsieur	Hubert	POULLLOT	Excusé
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent
	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Absent
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Présent
	Monsieur	Christian	SAUVADET	Présent
	Monsieur	Pierre	LUCOT	Absent
	Monsieur	Pascal	VIARD	Présent
	Monsieur	Denis	PENNING	Excusé
	Monsieur	Pascal	GRAPPIN	Présent
	Monsieur	André	DALLER	Présent
	CC PLAINE DIJONNAISE : Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE	Monsieur	Sylvain	PELLETIER
Monsieur		Benoit	FRANET	Présent
Monsieur		Dominique	JANIN	Présent
Monsieur		Florent	TUPIN	Excusé
Monsieur		Alain	LEFEVRE	Présent
Monsieur		Dominique	CHOPPIN	Présent
CC RIVES DE SAÔNE : Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent
	Monsieur	Francois	PERRIN	Présent
	Monsieur	Alain	PAUTET	Présent
	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent

	Titre	Prénom	Nom	Emargement
DIJON METROPOLE : Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE	Monsieur	Thierry	FALCONNET	Absent
	Monsieur	Marien	LOVICH	Excusé - Procuration à M COLLARDOT
	Monsieur	Laurent	GOBET	Absent
	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	Excusé
	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	Absent
	Monsieur	Patrick	BAUDEMONT	Absent
	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Excusé
	Monsieur	Gérard	HERMANN	Absent
	Monsieur	Philippe	LEMANCEAU	Excusé
	Monsieur	Pierre	PRIBETICH	Absent
	Monsieur	Antoine	HOAREAU	Absent
Communes Items 7°, 11° du I du L.211-7 du CE	Titre	Prénom	Nom	Emargement
AUBIGNY EN PLAINE	Madame	Fanny	BOUVERET	Absente
BONNENCONTRE	Monsieur	François	PERRIN	Présent
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent
BROIN	Monsieur			
CHARREY SUR SAONE	Monsieur	Mathieu	LOIZON	Présent
ESBARRES	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Didier	LÉVÊQUE	Présent
MONTOT	Monsieur	Bernard	BOURGEON	Présent
SAINT USAGE	Madame	Valérie	HOSTALIER	Absente

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 31 mars 2025

Finances

- Régularisation budgétaire - Délibération 2025-15
- Régularisation d'ordre de reversement - Délibération 2025-16
- Décision Modificative n°2 - Délibération 2025-17

PPRE

- Travaux de restauration R1_2025
- PPRE 2026-2030

Études et travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

- Sur la Vouge :
 - o Site de Gilly-lès-Cîteaux
 - o Site de Bessey-lès-Cîteaux
 - o Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny
- Point sur les démarches en cours sur :
 - o La Bièvre entre Marliens, Tart et Echigey
 - o La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux
 - o La Noire-Potte à Thorey-en-Plaine

Zones Humides

- Travaux 2025
- ENS de la Plaine de Cîteaux

Étude prospective

- Étude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud : Mutualisation des Plans d'Action Opérationnels 2026-2035 - Délibération 2025-18

Autres informations

- PAPI Tille, Vouge et Ouche
- Transfert de stations hydrologiques - Délibération 2025-19
- Actualisation des EVP du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud
- Traitement de l'aléa inondation à Gilly-lès-Cîteaux - Retour d'expérience
- Démarche de restauration du Milleraie à Saulon-la-Chapelle
- Climatologie, piézométrie et hydrologie
- Autres informations & questions diverses

M. COLLARDOT, par ailleurs Maire de Flagey-Echézeaux, présente sa commune. Il présente les excuses de plusieurs membres du comité syndical. Il précise que M. LOIZON représente désormais la commune de Charrey-sur-Saône.

I. Approbation du CR du 31 mars 2025

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. Finances

Suite à la demande de précisions de M. JEANNIN, M. BOILLIN Nicolas explique que les déséquilibres sur les opérations (compte de tiers) proviennent des changements d'articles au cours des années précédentes, des participations des collectivités qui sont reçues en fonctionnement et non en investissement, des fonds du FCTVA qui ne sont pas redistribués par opérations, Il est précisé qu'il n'y aura pas d'incidences budgétaires.

Délibération 2025 – 15 : Régularisation budgétaire

Le syndicat réalise des opérations d'investissement pour le compte de tiers. Chaque opération est suivie sur un compte dédié : 45411xxx en dépenses et 45412xxx en recettes. Une fois l'opération terminée, les dépenses sont en principe égales aux recettes, permettant ainsi de solder l'opération. Toutefois, malgré des recherches conjointes entre le comptable et l'ordonnateur, il subsiste en comptabilité des opérations aujourd'hui terminées, mais qui ne sont pas équilibrées. Ces différences proviennent vraisemblablement de versements de participations, subventions, FCTVA, qui n'ont pas été rattachés à la bonne opération.

Dès lors, pour régulariser la situation, conformément à la procédure de rectification d'erreurs sur exercice antérieur, le conseil syndical autorise à l'unanimité le comptable à comptabiliser les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

Section d'INVESTISSEMENT

Opération	Dépenses	Recettes	Solde	Écriture comptable			O/R
				Débit	Crédit	Montant	
111	78 705,96 €	48 072,00 €	-30 633,96 €	1068	45412111	30 633,96 €	O
112	37 267,20 €		-37 267,20 €	1068	45412112	37 267,20 €	O
113	46 381,20 €	108 869,72 €	62 488,52 €	45412113	1068	62 488,52 €	O
114	26 400,00 €	11 200,00 €	-15 200,00 €	1068	45412114	15 200,00 €	O
115	64 059,60 €	28 414,19 €	-35 645,41 €	1068	45412115	35 645,41 €	O
116	133 700,08 €	66 486,55 €	-67 213,53 €	1068	45412116	67 213,53 €	O
117		23 976,00 €	23 976,00 €	45412117	1068	23 976,00 €	O
118	61 411,74 €	44 996,45 €	-16 415,29 €	1068	45412118	16 415,29 €	O
119	74 691,12 €	62 737,86 €	-11 953,26 €	1068	45412119	11 953,26 €	O
121	170 441,07 €	110 526,06 €	-59 915,01 €	1068	45412121	59 915,01 €	O
123	57 930,00 €	24 909,00 €	-33 021,00 €	1068	45412123	33 021,00 €	O
125	141 812,19 €	87 119,05 €	-54 693,14 €	1068	45412125	54 693,14 €	O
126	96 257,87 €	52 867,11 €	-43 390,76 €	1068	45412126	43 390,76 €	O
127	42 789,00 €	35 927,34 €	-6 861,66 €	1068	45412127	6 861,66 €	O
128	40 518,00 €	15 853,00 €	-24 665,00 €	1068	45412128	24 665,00 €	O
129	48 499,20 €	30 480,75 €	-18 018,45 €	1068	45412129	18 018,45 €	O
130	47 472,00 €	45 323,00 €	-2 149,00 €	1068	45412130	2 149,00 €	O

Délibération 2025 – 16 : Régularisation d'ordre de reversement

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, constate que :

- Le mandat 147 de 2022 a été émis pour 52,19 à une mauvaise imputation comptable ; dès lors, il a été annulé puis réémis (mandat 266 de 2022). Toutefois, ce nouveau mandat comportait des références bancaires et a donc été de nouveau payé. Au vu de l'ancienneté de l'opération, il convient de constater la charge par l'émission d'un mandat de 52,19 au compte 65883.
- Le mandat 1 de 2022 a été rejeté par le SGC pour cause de mauvaise imputation. Or une annulation a été émise par erreur, qu'il convient aujourd'hui d'annuler. Pour se faire, un mandat de 720 € sera émis au compte 65883.

Délibération 25-17 : Décision Modificative n°3 au budget 2025

Après avoir présenté les renseignements nécessaires à la compréhension des modifications budgétaires, le Président propose au conseil syndical de prendre la décision modificative n°3 au budget primitif 2025. Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les nouveaux crédits d'ordre budgétaire comme suit :

Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre – Article - Opération	Dépenses		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	O/R
45 – 45411 – 132 – MA 2024		14 216.52 €	R
45 – 45411 – 133 – ZH Gilly / Charrey 2024	4 000 €		R
45 – 45411 – 140 – ZEC / ZH Forêt Cîteaux 2025	3 100 €		R
Total	7 100 €	14 216.52 €	

Chapitre – Article - Opération	Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	O/R
040		7 116,52 €	O

Section de FONCTIONNEMENT

Chapitre – Article - Opération	Dépenses		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	O/R
042		7 116,52 €	O
011 - 617	7 116,52 €		R

III. PPRE

Le Président donne la parole à M. BUSQUIN.

Il précise que tous les travaux ont été financés à 80% par l'AERM&C et la région BFC

a. Travaux de restauration R1_2025

FA20 : Travaux de recharge sédimentaire sur le Layer à Izeure et Saulon-la-Chapelle

Les travaux se sont terminés le 19 septembre. Ils ont été précédés d'une pêche d'inventaire et de sauvegarde, où a été retrouvé des Truites Fario (16), des Chevesnes, des Barbeaux, des Goujons, des Loches Franches et des Vairons.



Fin des travaux

1^{ère} montée des eaux

FA7 Travaux de diversification sur la Varaude à Tarsul Izeure

Les travaux se sont terminés le 1^{er} septembre et ont consisté à la création d'épis et de sous-berges notamment.

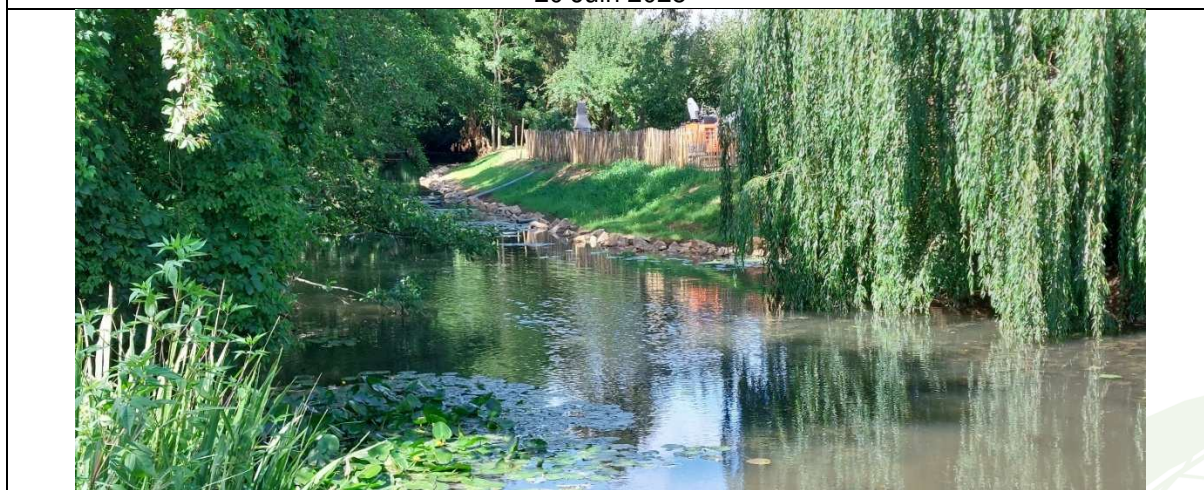


FA13 : Gestion de l'érosion de berge sur la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux

La restauration de la berge à l'amont d'un ouvrage d'art s'est déroulée en même temps que les travaux de restauration de la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux (cf. ci-après)



20 Juin 2025



21 Juillet 2025

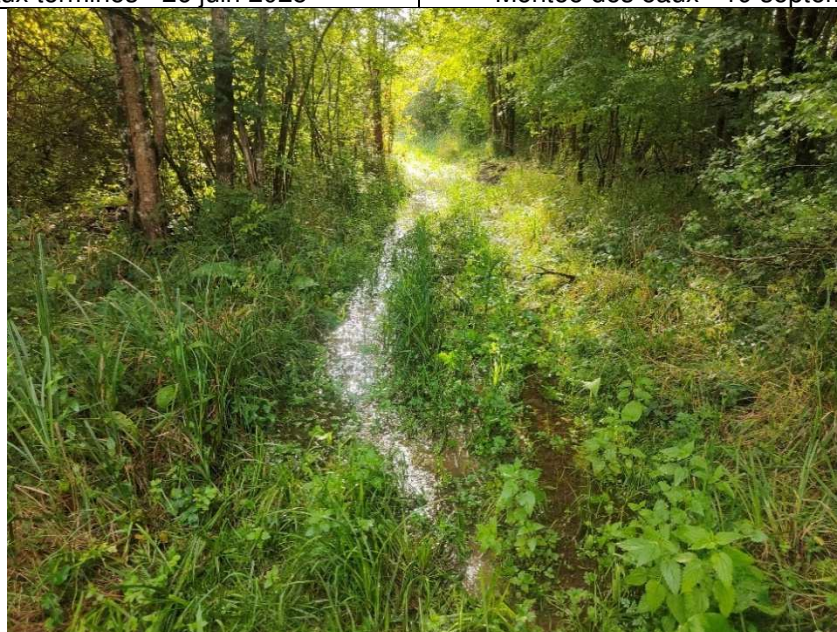
FA23 : Création d'ouvrage de type « barrage à Castor » sur la Noire Potte à Bessey-lès-Cîteaux

Le barrage mimétique Castor, répond aux attentes initiales. M BUSQUIN explique que la zone humide adjacente est réimprégnée et conserve de l'eau plus longtemps, lors de la saison estivale. Il rappelle que le barrage est mobilisable contrairement à un ouvrage fixe. Il dit qu'il est prévu des interventions complémentaires tels que de nouveaux barrages mimétiques et / ou des épis « mange berges ».



Travaux terminés - 26 juin 2025

Montée des eaux - 19 septembre 2025



Écoulement des eaux en direction de la Zone Humide adjacente (propriété du SBV)

b. Travaux programmés en 2026

Traitement d'une érosion sur la Vouge à Villebichot (La Moingeotte)

Le traitement de l'érosion devait se faire dans la deuxième quinzaine d'Octobre. Au vu des conditions météorologiques ils ont été repoussés en 2026.



Il est également prévu d'intervenir sur :

- Sur la Vouge entre Saint-Bernard et Villebichot : estimatif à 20 000 € HT
- Sur la Cent Fonts à Saulon-la-Rue et Fénay : estimatif à 24 000 € HT
- Sur la Varaude à Izeure : pas d'estimatif encore disponible

M BOILLIN Nicolas rappelle que l'entretien des cours d'eau est de la responsabilité des propriétaires riverains et que le SBV, n'ayant plus de financement, ne le fait plus de manière systématique. Par contre, dans le cadre des travaux de restauration des cours d'eau d'ambition R1, les arbres qui sont utilisés pour la diversification proviennent des rives, ce qui fait que l'entretien est réalisé indirectement par cette intervention. Il rappelle que les travaux sont dans ce cadre aidés à 80%.

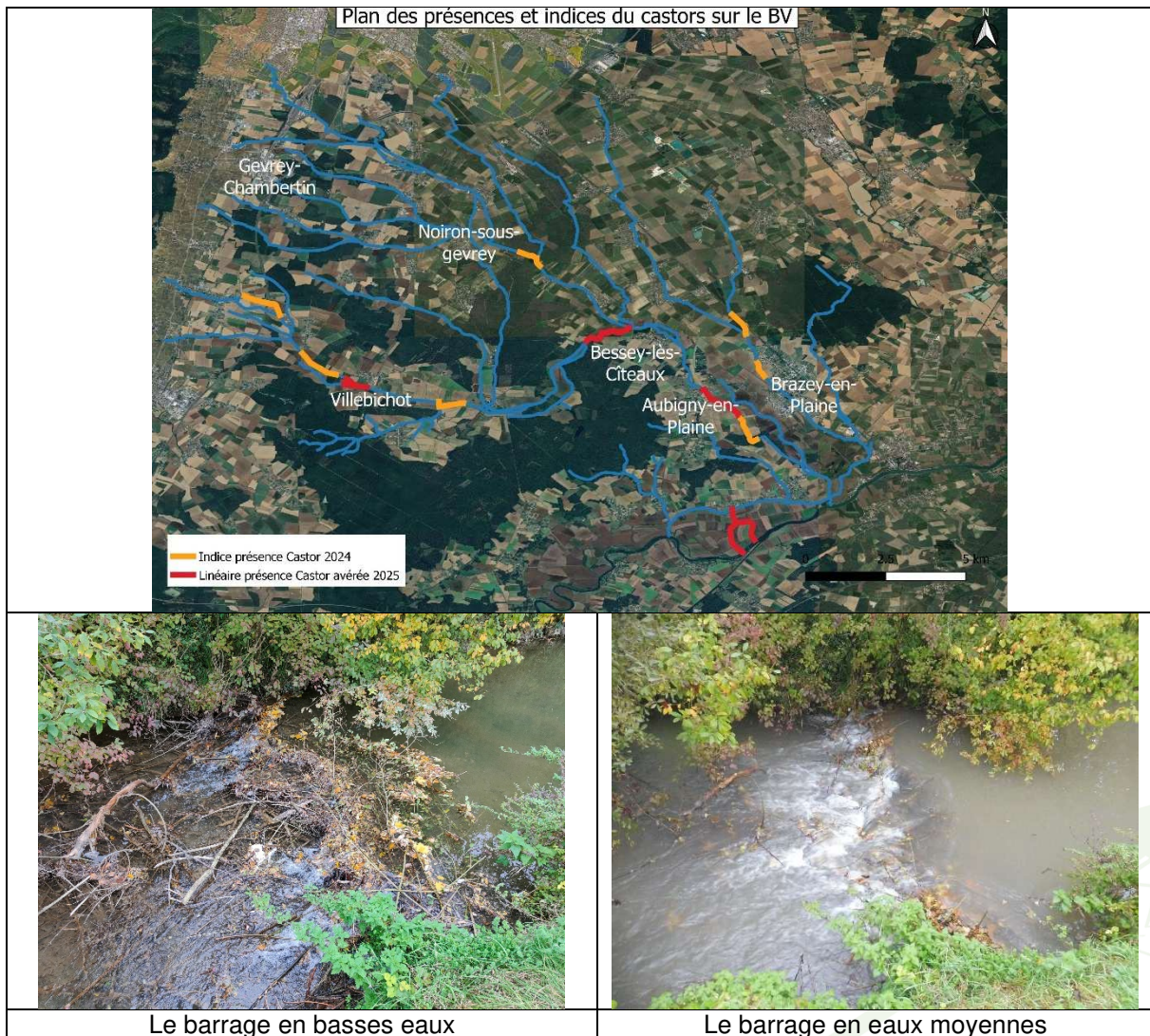
c. PPRE 2026-2030

M. BUSQUIN précise que le nouveau PPRE ne prévoira pas de campagne annuelle d'entretien comme auparavant. Il sera toutefois inscrit de nouvelles interventions comme :

- Les recharges granulométriques ;
- Les ouvrages mimétiques Castor ;
- L'implantation de blocs rocheux.

d. Le Castor sur le bassin versant

La présence du Castor est avérée sur un large linéaire du bassin. Un premier « barrage » a été observé sur la Vouge à Villebichot, en amont de l'ancien Moulin.



Conformément à la demande lors du dernier conseil, un livret sur le Castor est en cours de rédaction.



L'ingénieur de nos rivières sur le bassin versant de la Vouge



Edition Avril 2025

Suite à une question de M. SAUVADET, M. BUSQUIN pense qu'il y a quelques individus sur le bassin mais qui se déplacent beaucoup, ce qui rend difficile de les dénombrer

IV. Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau Le Président donne la parole à M PARUSSATTI.

- a. Sur la Vouge :
 - o Site de Gilly-lès-Cîteaux
- Des photographies sont projetées afin d'illustrer les travaux.



Pêche de sauvegarde – 24 avril 2025



Mises en place de banquettes – avril 2025



Mises en place de banquettes – mai 2025



13 juin 2025



13 juin 2025

10 septembre 2025

Le méandre reconnecté

Une réunion de présentation avec les riverains s'est déroulée le 13 juin 2025. Le projet a été très bien accueilli.

○ Site de Bessey-lès-Cîteaux (T1 et T2)



Pêche de sauvegarde – 25 mai 2025



Mises en place de banquettes - 4 juillet 2025



29 juillet 2025



10 septembre 2025

Vues depuis le pont de la RD

Deux réunions de présentation avec les élus et les riverains se sont déroulées les 29 juillet 2025 et 15 octobre 2025. Le projet a encore une fois été bien accueilli.

M. LEFEVRE explique que la population de Bessey-lès-Cîteaux est satisfaite du rendu, qui a été visible très rapidement. Il souhaite que ce type de travaux perdure

Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

☎ 03 80 51 83 23 ✉ bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge 🌐 www.bassinvouge.com

Sur les deux sites, la rivière autrefois uniforme et rectiligne, est devenue un cours d'eau méandriforme avec une diversité des habitats (souches retournées, radiers...). En période d'étiage (basses eaux), le lit de la Vouge est resserré, sous l'effet des banquettes, ce qui permet d'avoir un cours d'eau « vivant et oxygéné » même en plein été. En moyennes eaux (ex 10 septembre), le lit de la Vouge s'étend, passant par-dessus les banquettes végétales. En hautes eaux, le retalutage des berges et l'élargissement du lit permet une capacité d'écoulement identique à celle avant travaux

M PARUSSATTI présente les premiers résultats sur la physico-chimie des eaux de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux et Bessey-lès-Cîteaux / Izeure. Ils sont extrêmement prometteurs :

À Gilly-lès-Cîteaux

Date : 10/09/2025 Après-midi	T(°C)	Sat O ₂ (%)
Pont du Chemin du Meix Troupeau	13,33	86,8
Hangar Pascal Guillot	13,39	82,7
Méandre	13,59	89,2
Aval travaux dernière banquette	13,75	97,5



+ 12,3 % d'O₂

À Bessey-lès-Cîteaux / Izeure

Date : 19/08/2025 Matin	T(°C)	Sat O ₂ (%)
Première banquette amont	20,97	51,1
Pré à chevaux	21,09	90,2
Fosse William	18,72	99,3
Dernière banquette aval	18,86	93,6



+ 83,2 % d'O₂

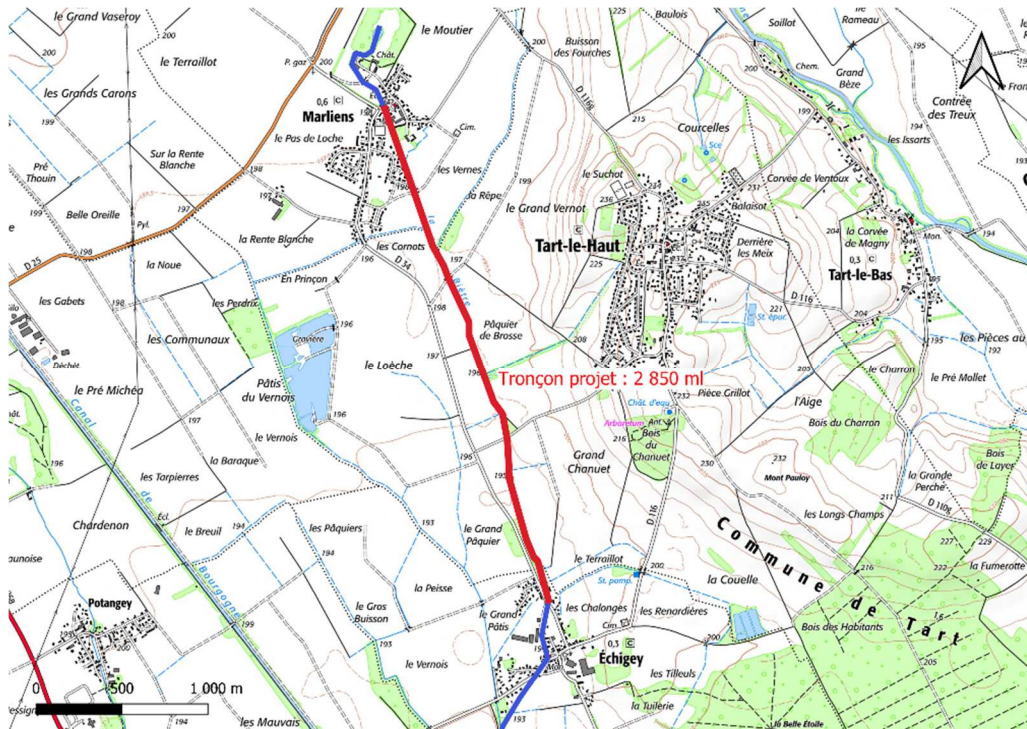
○ Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny
M PARUSSATTI présente l'échéancier du projet de restauration de la Vouge :

- Attribution marché de DLE et de Moe : 28 mars 2025 ;
- Rédaction du DLE : 28 mai 2025 ;
- AP des travaux : 4 août 2025 ;
- AO des travaux : mi-octobre 2025 ;
- Choix de l'entreprise : fin novembre 2025 ;
- Début des travaux (traitement de la végétation) : janvier 2026 ;
- Début des travaux de la T1 (1 seule rive) : avril 2026 ;
- Début des travaux de la T2 (deux rives) : mai 2026.

a. Point sur les démarches :

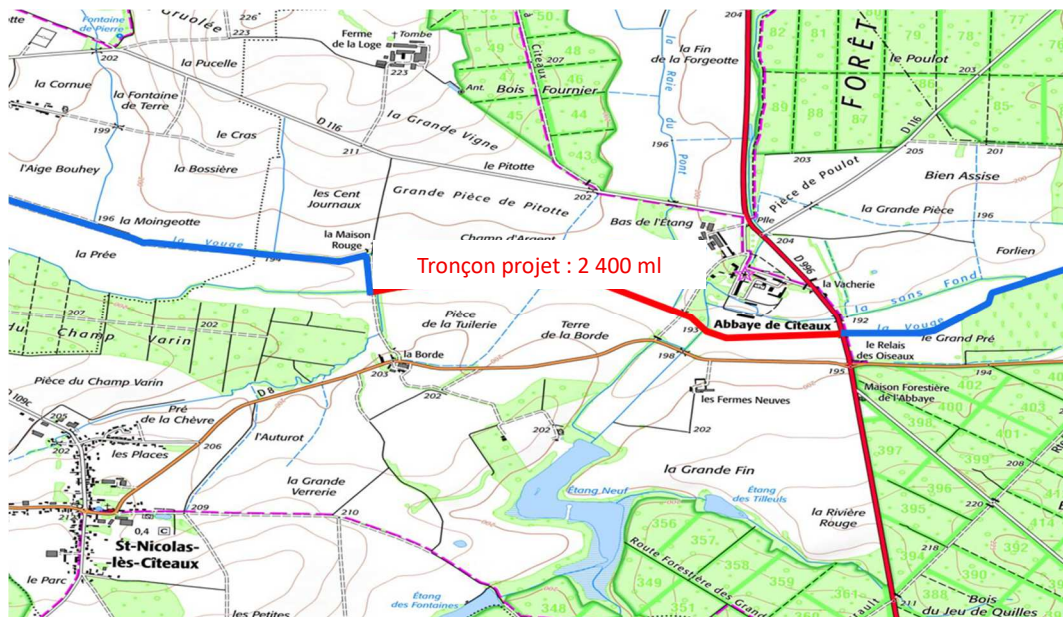
- La Bièvre entre Marliens, Tart et Echigey

L'accord de tous les propriétaires a été obtenu pour restaurer la rivière avec une ambition R2.



- La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

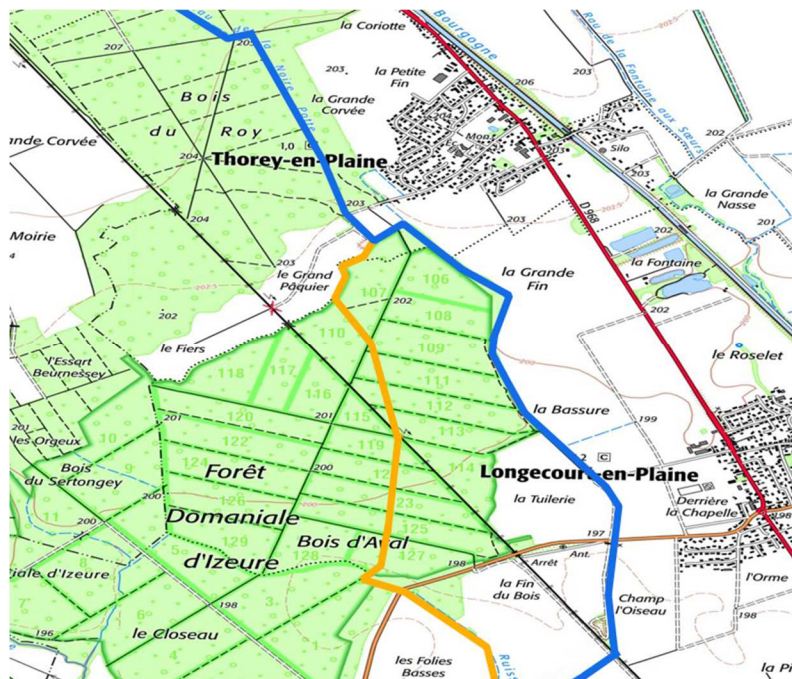
La encore l'accord de tous les propriétaires a été obtenu pour restaurer la rivière avec une ambition R2.



Un seul appel d'offres a été organisé pour les deux études et se monte à un total de 57 020 € HT, soit 20% de moins que l'estimatif initial. C'est le cabinet d'études ANTEA qui a été retenu. Les projets financés sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région BFC.

- La Noire Potte à Thorey-en-Plaine

Il s'agit ici d'envisager de remettre la Noire Potte dans son talweg d'origine. L'ambition du projet est le plus haut R3.



L'ONF est en accord total avec le projet envisagé par le SBV. Il permettra selon nos interlocuteurs de retrouver de l'humidité en forêt, qui souffre de la sécheresse depuis plusieurs années (dépérissement sylvicole). Une rencontre récente avec M. PELLETIER (membre du SBV) et M. BRACHOTTE (maire de Thorey-en-Plaine) laisse à penser qu'ils donneront également leur autorisation pour engager la démarche

M. COLLARDOT explique avoir rencontré MM BRACHOTTE, maire de Thorey-en-Plaine, et PELLETIER, qui ont validé le principe de l'intervention. Il précise s'être engagé à modifier le moins possible le linéaire, afin de ne pas trop « découper » les parcelles.

M. SAUVADET s'interroge sur l'absence de projet de restauration avec des méandres autres que celui de la Noire Potte ?.

M. BOILLIN Nicolas répond en rappelant que les cours d'eau ont été modifiés depuis des dizaines d'années voir des siècles et, dans l'état actuel des disponibilités actuelles, il n'est pas possible de disposer du foncier nécessaire à des travaux de plus grande ampleur (cad R3). L'histoire explique la situation du bassin versant avec des méandres qui ont quasiment tous disparu : l'arrivée des moines Cisterciens de Cistel (Roseau en latin) qui ont façonné le territoire d'une part, et la création de la première association de remembrement de France à Rouvres en Plaine en 1707, d'autre part.

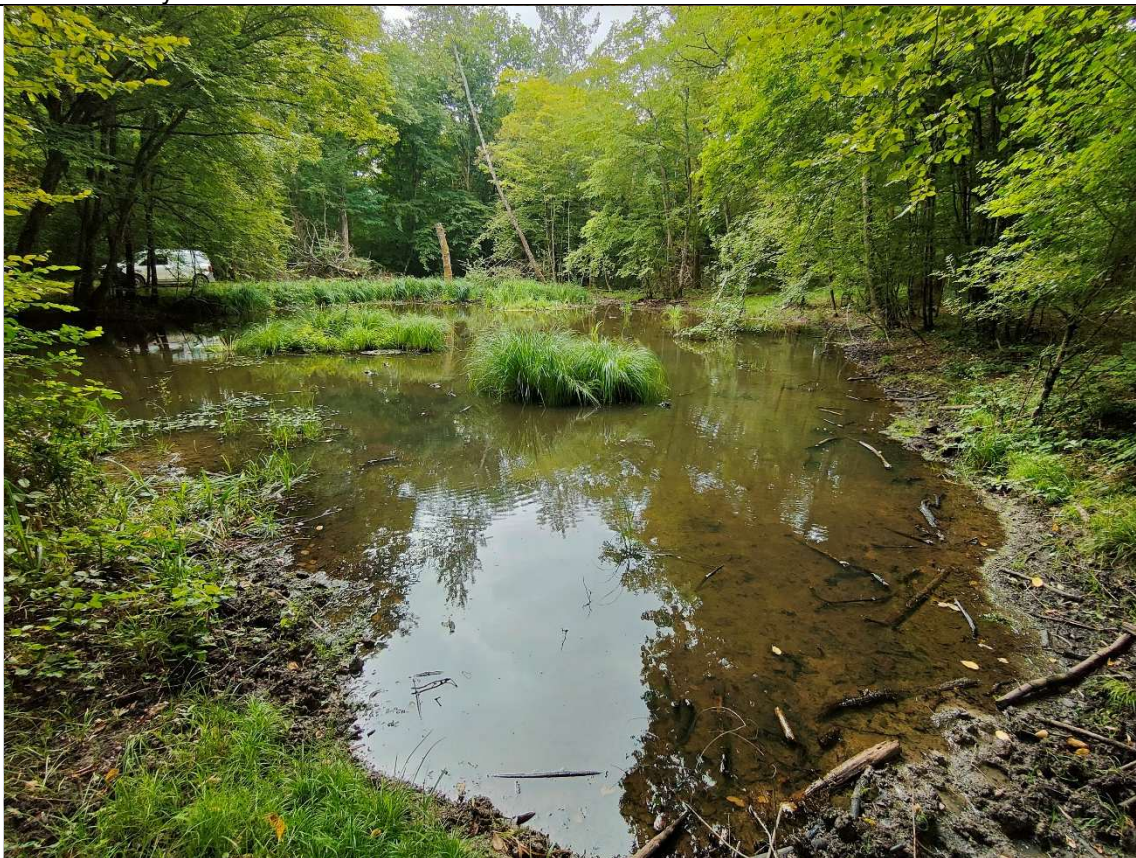
Il rappelle que depuis le début des années 2000, les débits d'étiages ont baissé de 10 à 15% et que ceux à venir à horizon 2050 (cf. étude prospective sur le Changement Climatique) une nouvelle baisse de 30% est attendue.

V. Zones Humides

a. Retour sur les travaux antérieurs 2025

M. BUSQUIN explique qu'aucune des mares restaurées ne s'est asséchée durant l'été 2025. M SAUVADET le confirme et dit être particulier heureux du résultat.

Mare n°1 de Gilly-lès-Cîteaux



Août 2025

Mare n°2 de Gilly-lès-Cîteaux



Août 2025

Mare de Charrey-sur-Saône



Août 2025

M. BUSQUIN projette un film, montrant les animaux observés sur les mares restaurées par le SBV. Celui-ci est disponible sur la page Facebook du syndicat.

LA FAUNE SAUVAGE PRÉSENTE SUR LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE



JUILLET 2025

- Les élus s'interrogent sur la survenue de nouvelles espèces d'amphibiens ?
- M. BUSQUIN explique qu'ils migrent, comme les autres espèces et que leur présence est due aux mares présentes aux alentours ;

Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

☎ 03 80 51 83 23 ✉ bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge 🌐 www.bassinvouge.com

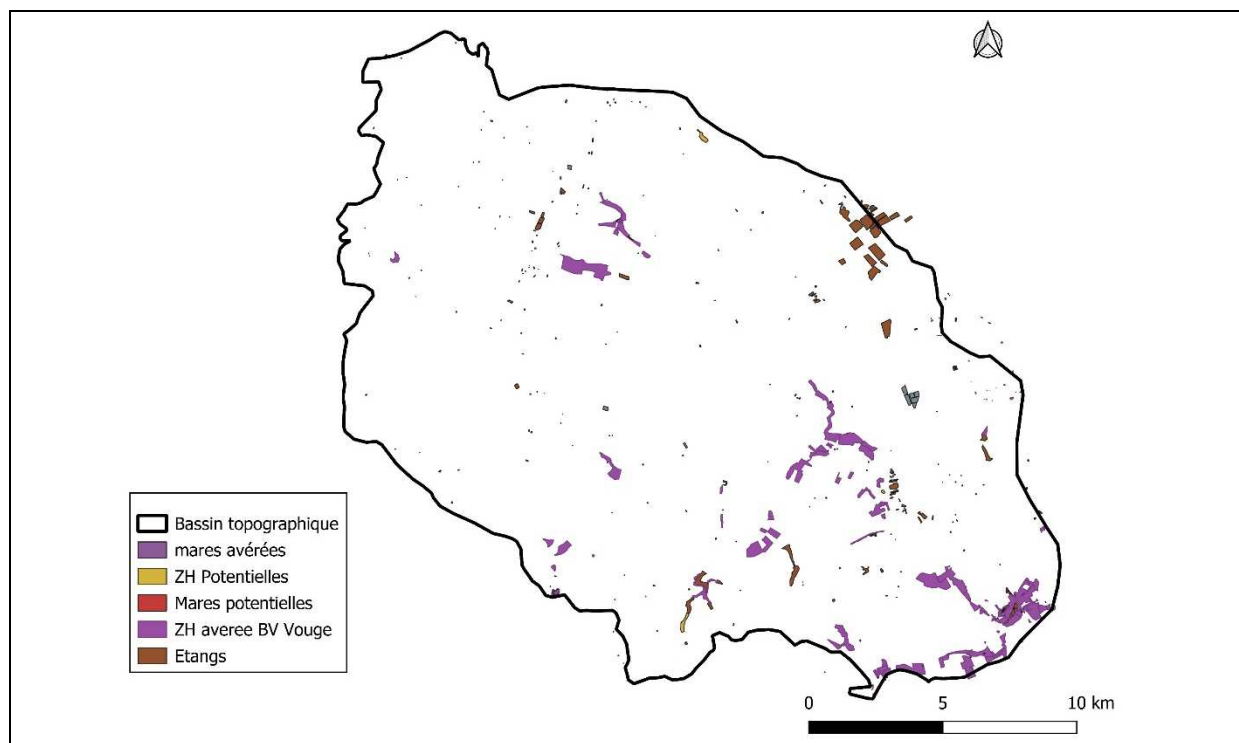
- Le conseil syndical se félicite du travail réalisé et exprime la volonté de continuer de restaurer les mares du territoire ;

b. Travaux 2025

M. SAUVADET dit que les travaux sur les mares d'Epernay-sous-Gevrey (propriété de la commune de Gilly-lès-Cîteaux) à venir seront encore plus importants que celles de l'année dernière

c. Inventaire des zones humides

À la suite d'une demande de M. JOLY, M. BUSQUIN explique le protocole de définition des zones humides. Un premier travail a été de collecter des données de l'ONF et du CEN et le second, qui est en cours, est de vérifier sur site la véracité ou non de la présence d'une zone humide. Ce deuxième temps est très chronophage.



Carte des ZH du bassin de la Vouge

M JOLY demande à ce que M BUSQUIN se déplace sur Savouges afin de diagnostiquer le territoire communal.

d. ENS de la Plaine de Cîteaux

M. BUSQUIN dit que l'ENS de la Plaine de Cîteaux a été labélisé le 25 novembre 2024 par le CD21. La cogestion des sites sera sur la partie correspond au bassin de la Vouge :

- Le **SBV**, l'ONF et la CCGC&NSG sur le marais de Poulot ;
- Le **SBV** et l'ONF sur les étangs de la ferme de Saule ;
- Le **SBV** sur les mares de la Chocelle ;
- Le **SBV** et l'ONF sur la zone des Étangs de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux.

VI. Etude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud – Point d'étape

M. BOILLIN Nicolas rappelle que la stratégie a été adoptée en CLE de la Vouge (le 14 novembre 2024) puis en Inter CLE. Il précise que les réunions du Copil du 1^{er} juillet et des CLE le 7 juillet 2025 ont permis d'aborder les suites des PAO des quatre territoires. L'ensemble des axes a été jugé prioritaire et il a été envisagé l'embauche de 1 à 2 personnes pour animer et communiquer autour des 4 PAO à compter de 2026. Une réunion entre les 4 syndicats (SBO, SITNA, SITIV et SBV) s'est déroulée le 18 septembre. Le principe a été acté des embauches a été acté.

M. GRAPPIN rappelle que les syndicats ne sont pas en capacité de lever l'impôt et que le surcoût de l'embauche de personnel se fera sur les intercommunalités. Il rappelle que ce point s'ajoute à la démarche PAPI en cours qui sera infiniment plus couteuse. Il évoque le SDE de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges qui calibre les investissements à engager de plus de 83 millions d'Euros.

M GRAPPIN se dit favorable au projet mais demande qu'une communication se fasse auprès des quatre intercommunalités membres du SBV.

MM. BOILLIN Jean-Luc et CHOPPIN s'inquiètent du coût à venir.

M JANIN demande que la délibération soit prise sous réserve de l'obtention des financements de l'AERM&C et la Région BFC. Les membres sont en accord avec cette proposition.

Délibération 2025 – 18 : Convention technique et financière avec les syndicats des bassins de la Vouge et de la Tille pour la mise en œuvre des plans d'actions opérationnels dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et ses conséquences sur la ressource en eau

L'étude « prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau à l'échelle des trois bassins en vue d'une stratégie d'adaptation », menée conjointement par les syndicats des bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche a abouti, le 7 juillet 2025, à la présentation lors d'une réunion commune des CLE de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche d'un plan d'action pour chaque bassin (Ouche, Vouge, Tille) et un pour la nappe de Dijon Sud.

La Commission Locale du bassin versant de la Vouge a validé, successivement la stratégie puis le Plan d'Action Opérationnel (PAO) le 14 novembre 2024 et le 10 octobre 2025. Conformément à la réglementation et aux directives (SDAGE, ZRE et PTGE notamment) la CLE a confirmé que dans le cadre de la révision du SAGE de la Vouge (en cours), les axes d'adaptation et les actions seront inscrites dans les dispositions ou règles nouvelles.

A cette occasion, et lors d'une réunion entre les quatre Présidents des Syndicats de la Tille, de l'Ouche et de la Vouge (SITNA, SITIV, SBO et SBV) du 18 septembre 2025, le Syndicat du bassin de l'Ouche (SBO), structure porteuse du SAGE de l'Ouche, a été sollicité pour qu'il mette à disposition des moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation du PAO, à commencer par des moyens d'animation et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage pressentis.

Pour rappel, il a été défini **6 axes stratégiques et 27 actions dans les PAO :**

- Axe 1 : Faire de l'adaptation au changement climatique une priorité des politiques publiques et des préoccupations des usagers.
- Axe 2 : S'adapter à la baisse de la ressource disponible en diminuant la pression de prélèvement
- Axe 3 : Garantir le stockage de l'eau dans les nappes et dans les sols en favorisant l'infiltration des eaux
- Axe 4 : Contraindre les politiques d'aménagement du territoire à la prise en compte des enjeux de l'eau
- Axe 5 : Améliorer la résilience des cours d'eau et milieux humides en accélérant et en adaptant les actions de restauration et de préservation
- Axe 6 : Accompagner l'activité agricole et sylvicole pour faire face aux impacts du changement climatique

Tous ces axes ont été jugés prioritaires lors de la réunion commune des CLE de la Tille, de la Vouge, de l'Ouche et de l'InterCLE Nappe de Dijon Sud du 7 juillet 2025. Il a été rappelé à cette occasion que le choix de ne rien faire avait été rejeté lors de la présentation des scénarios (scénario D).

Les actions mobilisent différents acteurs, maîtrises d'ouvrage et partenaires. La coopération entre ces différents acteurs est ainsi un enjeu clé. Différents leviers d'intervention pourront être mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de celles-ci : contrats de bassin, SAGE, programmations EPCI et syndicat AEP...

L'adaptation au changement climatique nécessite de mobiliser des moyens humains sur différentes missions, qui ne pourront être mises en œuvre à moyens constants : animation et suivi du PAO, communication et sensibilisation, eau et aménagement-urbanisme, stratégie foncière, restauration des milieux aquatiques, préservation des eaux souterraines, eau et agriculture ...

Néanmoins, tous les axes étant prioritaires, il conviendrait dans un premier temps d'embaucher du personnel pour conduire les actions suivantes : animation de la démarche et communication. Deux postes d'animateur sont identifiés pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- Action 1 : Elaborer un plan de sensibilisation sur les différents enjeux de la gestion de l'eau
- Action 2 : Proposer des formations aux élus locaux sur les enjeux de l'eau
- Action 3 : Faciliter l'identification des différents acteurs de la gestion de l'eau et les actions menées
- Action 4 : Organiser le suivi des plans d'actions opérationnels

Afin de faire des économies d'échelle et pour une réelle efficacité, une mutualisation des moyens entre syndicats doit être envisagée.

La structure porteuse de l'animation des Plans d'Action Opérationnels pourrait être le syndicat du bassin de l'Ouche, qui assurera les missions liées à l'animation et à la coordination des démarches menées.

Il est proposé de conclure une convention entre le Syndicat du bassin de l'Ouche (SBO), le Syndicat du bassin de la Tille et Venelle (SITIV), le Syndicat du bassin de la Tille, la Norges et l'Arnison (SITNA) et le Syndicat du bassin de la Vouge (SBV). La convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières du partenariat entre la structure porteuse de l'animation des PAO, à savoir le Syndicat du bassin de l'Ouche, et les syndicats des bassins de la Tille (SITIV et SITNA) et de la Vouge, pour la coordination et l'animation des PAO et des démarches qui y sont associées, à l'échelle des bassins versants Tille, Vouge et Ouche. Cette démarche inclut le périmètre de la nappe de Dijon Sud.

Les parties conviennent que le reste à charge du coût prévisionnel total, déduction faite des financements obtenus, sera calculé à partir de la clé de répartition suivante :

- 80% de la surface du bassin,
- 20% de la population des bassins, incluses dans le périmètre du bassin.

La première année, les investissements nécessaires à l'exercice des missions (acquisition d'un véhicule de service, mobilier, serveur informatique, ordinateur, et autre matériel...) devront être ventilés entre les partenaires selon cette même clé de répartition.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité (2 absentions), décide d'autoriser le Président à signer la convention (projet joint à la délibération) entre le Syndicat du bassin de l'Ouche (SBO), le Syndicat du bassin de la Tille et Venelle (SITIV), le Syndicat du bassin de la Tille, la Norges et l'Arnison (SITNA) et le Syndicat du bassin de la Vouge (SBV) ainsi que les éventuels avenants, sous réserve d'obtenir les cofinancements de l'AERM&C et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

VII. Autres informations

a. PAPI Tille, Vouge et Ouche

M BOILLIN Nicolas explique que le PEP (Programme d'Études Préalable) du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) a été validé par M. le Préfet le 12 mai 2025. Les deux démarches (Études ZEC Forêt de Cîteaux à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux et Gerland et ZEC Bois des vingt-Journaux à Esbarres et Brazey-en-Plaine) sont retardées, car toujours dans l'attente du LIDAR HD (topographie) qui devrait être publié début 2026. Une rencontre avec les représentants de l'ONF, le 20 novembre 2025, a permis de comprendre les modalités de restauration du réseau hydrographique superficiel de la forêt de Chaux.

M GRAPPIN évoque l'étude « ruissellement » pour laquelle la CCGCNSG est Maître d'Ouvrage pour le compte de six intercommunalités.

b. Transfert de stations hydrologiques

Depuis l'instauration des limitations / interdictions de l'usage en période de fortes tensions sur les ressources en eau, le SBV est la seule entité en BFC qui alimente une station utilisée pour les prises d'arrêtés (Brazey-en-Plaine) en dehors des services de l'État. Pour des raisons administratives, le Préfet (DREAL) a sollicité le SBV afin que la gestion de cette station hydrométrique soit transférée, à compter du 1^{er} janvier 2026, à ses services et qu'en contrepartie, le SBV prenne à sa charge la station d'Aubigny-en-Plaine sur la Vouge. Cela se faisant à titre gratuit.

Délibération 2025-19 : Transfert de stations hydrométriques

Le Président précise que les services de l'Etat souhaitent que l'ensemble des stations hydrométriques utilisées dans le cadre de la gestion de l'étiage soit géré par ses services. Historiquement le SBV est l'unique collectivité qui alimente les données servant aux limitations d'usages de l'eau sur la région Bourgogne-Franche-Comté via la station hydrométrique de Brazey-en-Plaine sur la Bièvre.

C'est ainsi qu'il est proposé de transférer la gestion de la station hydrométrique de Brazey-en-Plaine à la DREAL BFC et en contrepartie, le SBV aura désormais en gestion la station hydrométrique d'Aubigny-en-Plaine sur la Vouge, qui ne sert plus à la gestion de l'étiage du bassin RM6 depuis 2024.

Le Président précise que ce transfert réciproque se ferait à coût nul.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention) :

- ACCEPTE la demande des services de l'État de transferts de gestion des stations hydrométriques de Brazey-en-Plaine et d'Aubigny-en-Plaine ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet

c. Actualisation des EVP du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud

L'Appel d'Offres a été publié du 15 mai au 4 juillet 2025 (9 versions différentes du CCTP). Le choix final du prestataire s'est fait le 29 septembre 2025, dans l'attente du retour de l'hydrogéologue de l'InterCLE, devant analyser finement le protocole de modélisation de la nappe de Dijon Sud. C'est la société SCP (Société Canal de Provence) qui a été retenue, en collaboration avec ECO LOGIQUE CONSEIL, AQUABIO et AKLEA. Une première réunion technique s'est tenue le 28 octobre dernier.

M. BOILLIN Nicolas explique dans le CCTP, il est prévu l'analyse des conséquences de la présence de gravières en tête de bassin de la Bièvre.

M. CHOPPIN se dit très intéressé par les résultats et précise que dans le futur SDAGE RM&C, il est probable qu'il soit identique à la doctrine du SDAGE LB qui oblige les industrie sablière à identifier les pertes d'eau par la mise à nu des nappes.

M. JANIN dit que les volumes prélevables sur le puits de la Râcle ont été modifiés récemment. M. BOILLIN Nicolas dit qu'ils sont inchangés depuis 2013, mais que le SINOTIV'EAU a été contraint à relever ses rendements pour pouvoir accueillir de nouveaux habitants.

La réunion « officielle » de démarrage de l'étude, avec les membres du Cotech, se tiendra le 15 janvier 2026. Elle se fera par visioconférence comme précisé dans le CCTP.

d. Traitement de l'aléa inondation à Gilly-lès-Cîteaux - Retour d'expérience

- Les travaux d'extraction du tuf se sont déroulés le 21 mai, et la baisse du niveau d'eau a été particulièrement importante (~ 20 à 30 cm) ;
- Pour illustration de l'efficacité de l'intervention, environ 65 mm sont tombés sur le secteur de Gilly-lès-Cîteaux, les 7 et 8 septembre, notamment 50 mm pour la seule journée du 8 septembre ;
- Les conséquences observables ont été :
 - Point positif : aucun débordement ce qui nous amène à penser que les travaux donnent satisfaction et sont conformes à ce qui avait été envisagé !
 - Points négatifs : les vannes sont restées fermées (pas ou manque d'anticipation des propriétaires). Il y a deux conséquences à cette absence de manipulation
 - aléa de débordement de la Vouge accentuée

- accumulation de tufs et de sédiment importante alors qu'ils auraient dû être évacué naturellement.
- Suite à deux réunions le 18 septembre 2025, dont l'une avec M le Sous-Préfet de Beaune en conseil municipal, la signature d'une convention entre la SCI Venon, la Mairie de Gilly-lès-Cîteaux et SBV devrait permettre d'encadrer les droits et devoirs de chacun, notamment pour ce qui relève de la manipulation des ouvrages ;
- Par ailleurs, les propriétaires du Château de Gilly-lès-Cîteaux, ont aussi obtenu l'autorisation de retirer le tuf dans la propriété, ce qui est a été fait au cours du mois d'octobre.





Avant intervention



Après intervention

Au droit de la rue basse (rivière)



Aval du pont au croisement des routes de Falgey-Échezeaux et Saint Bernard
(~30 cm de baisse)



Passerelle
(~30 cm de baisse)



Vannes latérales du moulin
(~ 20 cm de baisse)

Impact sur la ligne d'eau

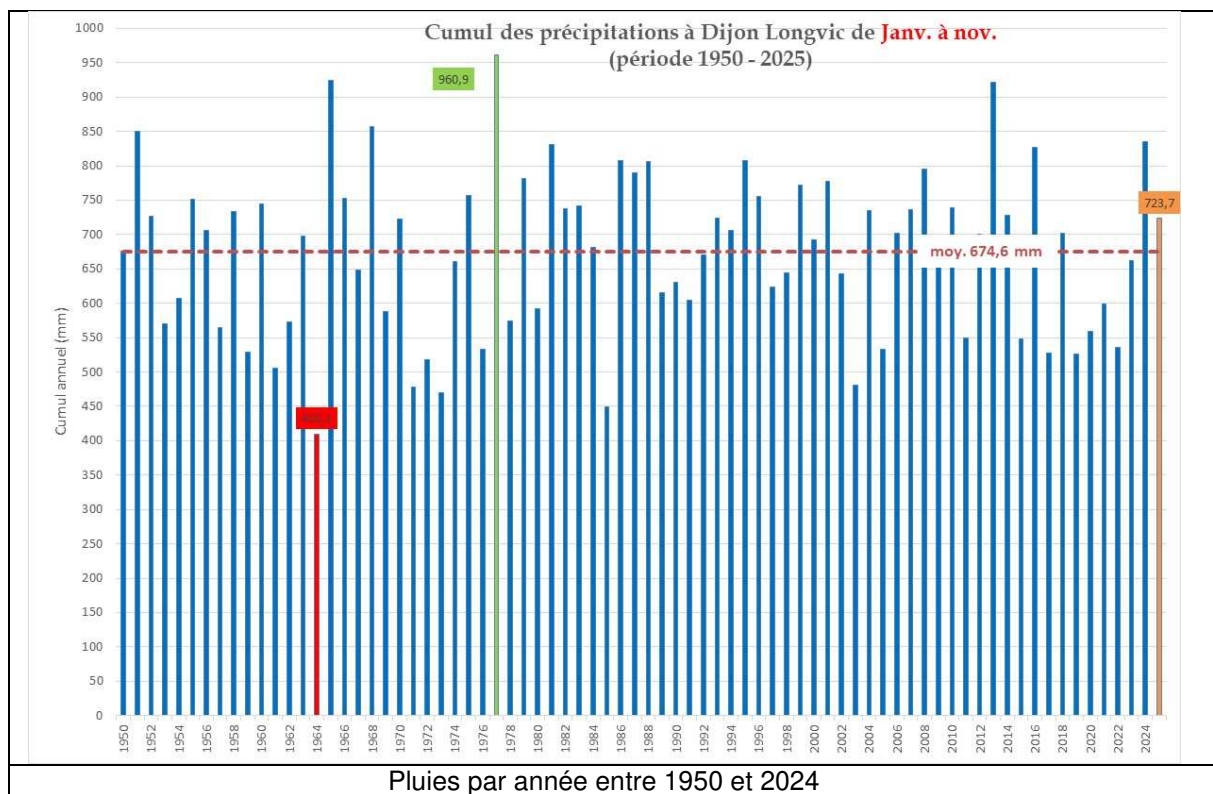
e. Démarche de restauration du Milleraie à Saulon-la-Chapelle

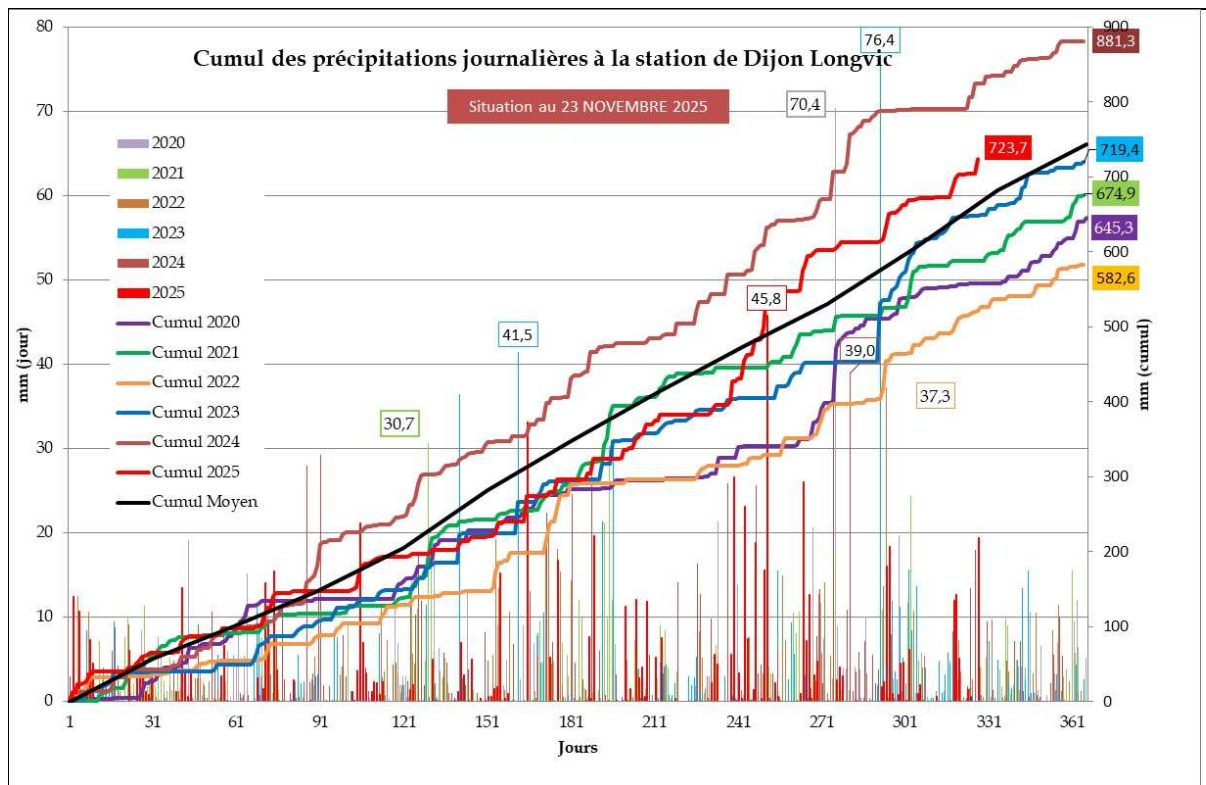
- Les travaux de retrait de la buse se sont déroulés il y a quelques jours. Le SBV a donné quelques conseils dans la démarche, sans être le maître d'ouvrage ;
- Il a été constaté un manque évident de « compétences » de l'entreprise (BTP sic) dans la réalisation des travaux ;
- Le SBV doit prochainement rencontrer la commune afin de l'alerter sur divers points.

f. Climatologie, piézométrie et hydrologie

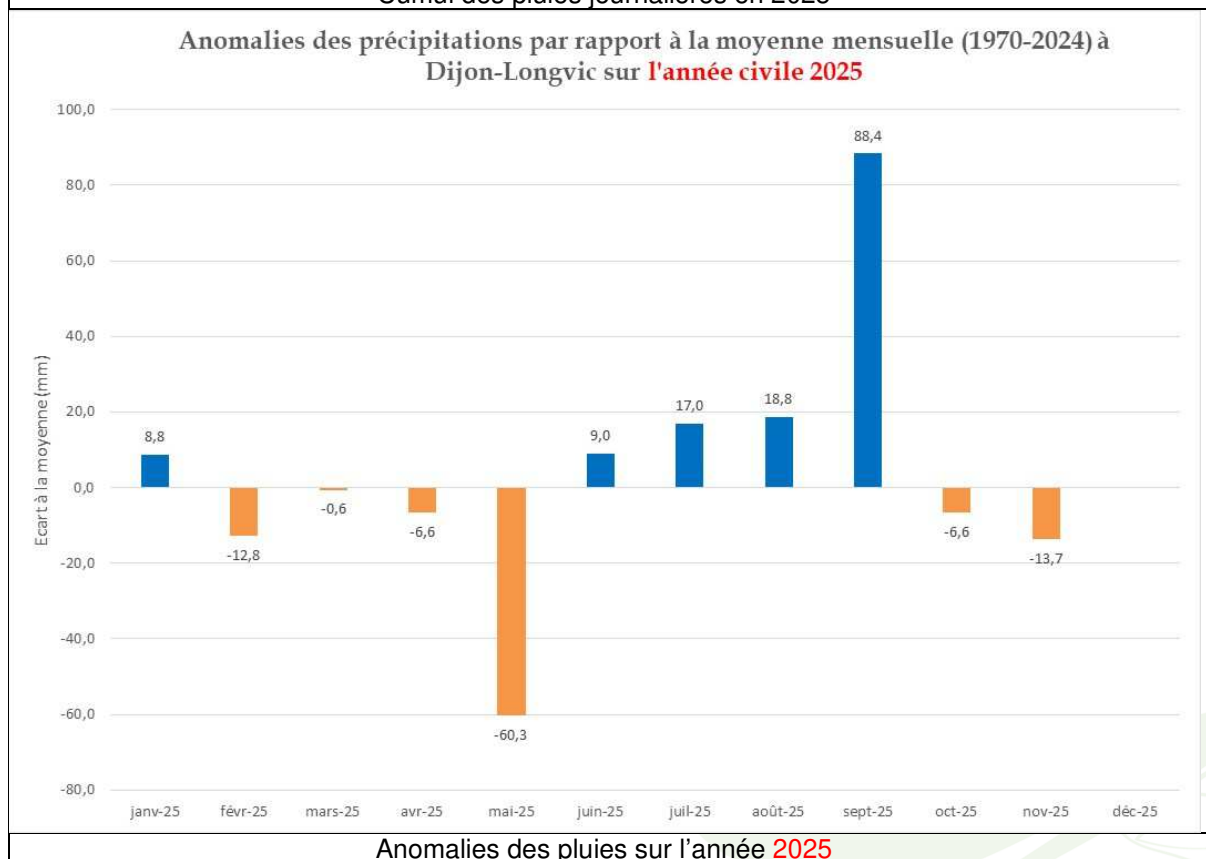
M. BOILLIN Nicolas présente les données 2024 :

- Il a plu **723,7 mm** (au 23 novembre) depuis le début d'année pour une moyenne de 674,6 mm soit un excédent de plus de 7% ;
- Depuis le début d'année 2025, les températures minimales et maximales sont plus hautes que les moyennes (~ 0,6 et 1,5°C) ;
- La vidange de la nappe de Dijon Sud continue toujours ;
- La nappe de la Bièvre est remontée, après un été plutôt sévère cet été ;
- Les débits des rivières sont dans la moyenne.

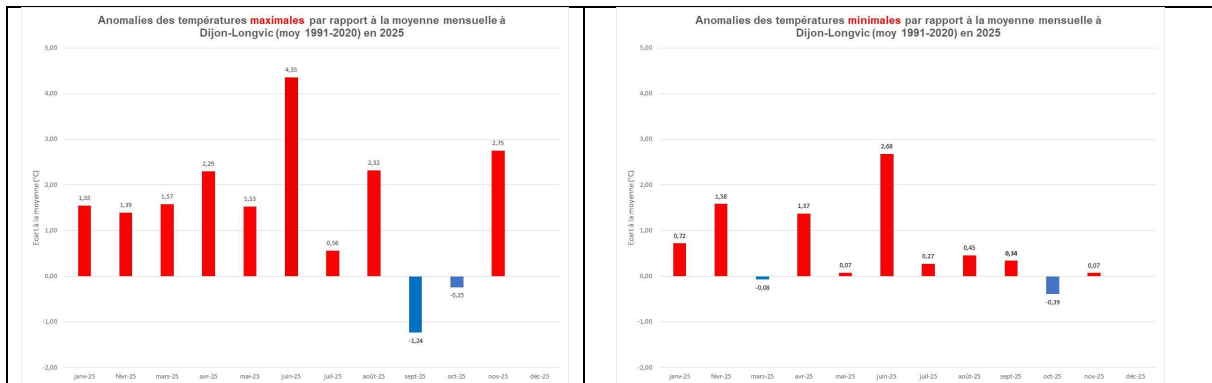




Cumul des pluies journalières en 2025

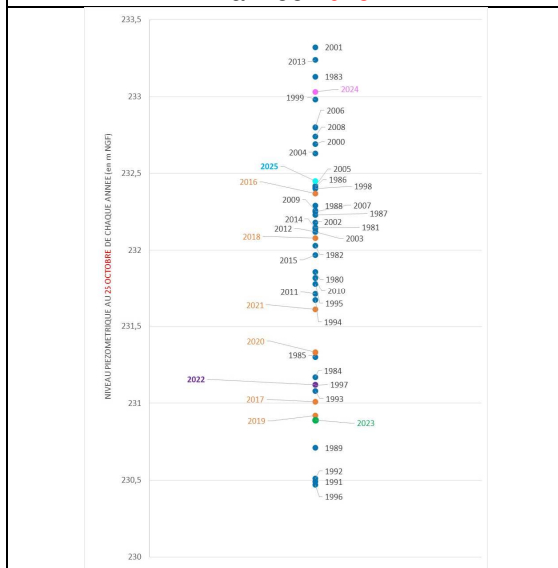


Anomalies des pluies sur l'année 2025

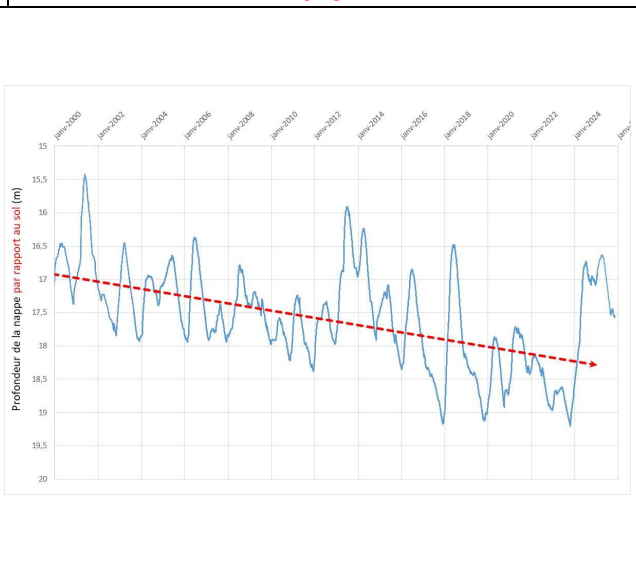


Anomalies des températures maximales sur l'année **2025**

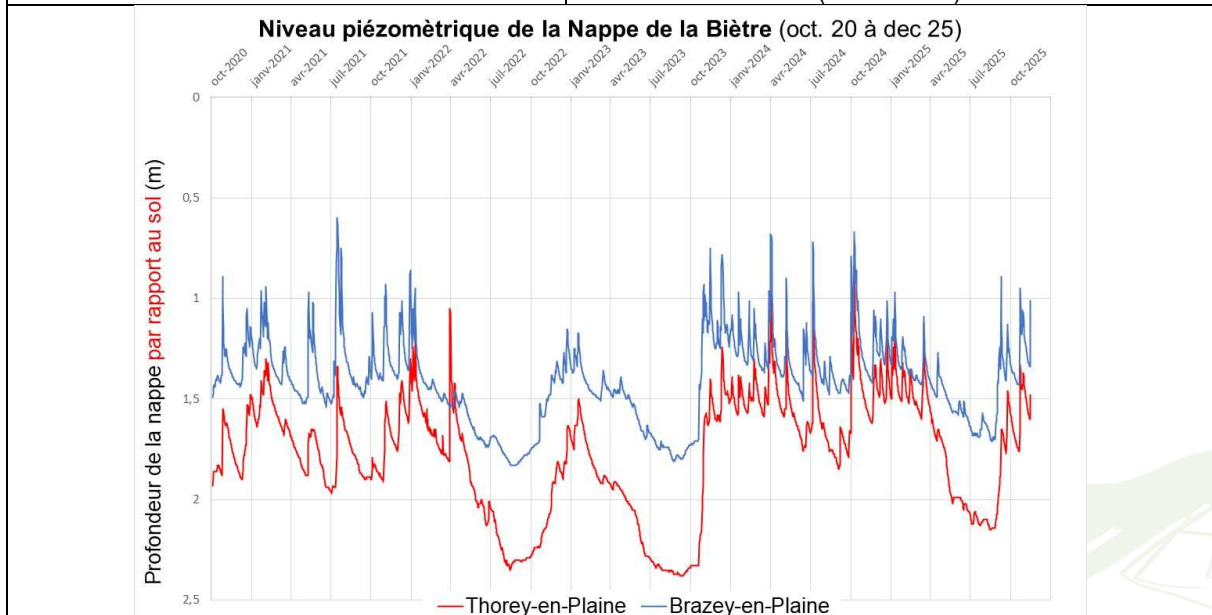
Anomalies des températures minimales sur l'année **2025**



La nappe de Dijon Sud au **25 octobre 2025**



Le niveau piézométrique de la nappe de Dijon-Sud (2000-2025)

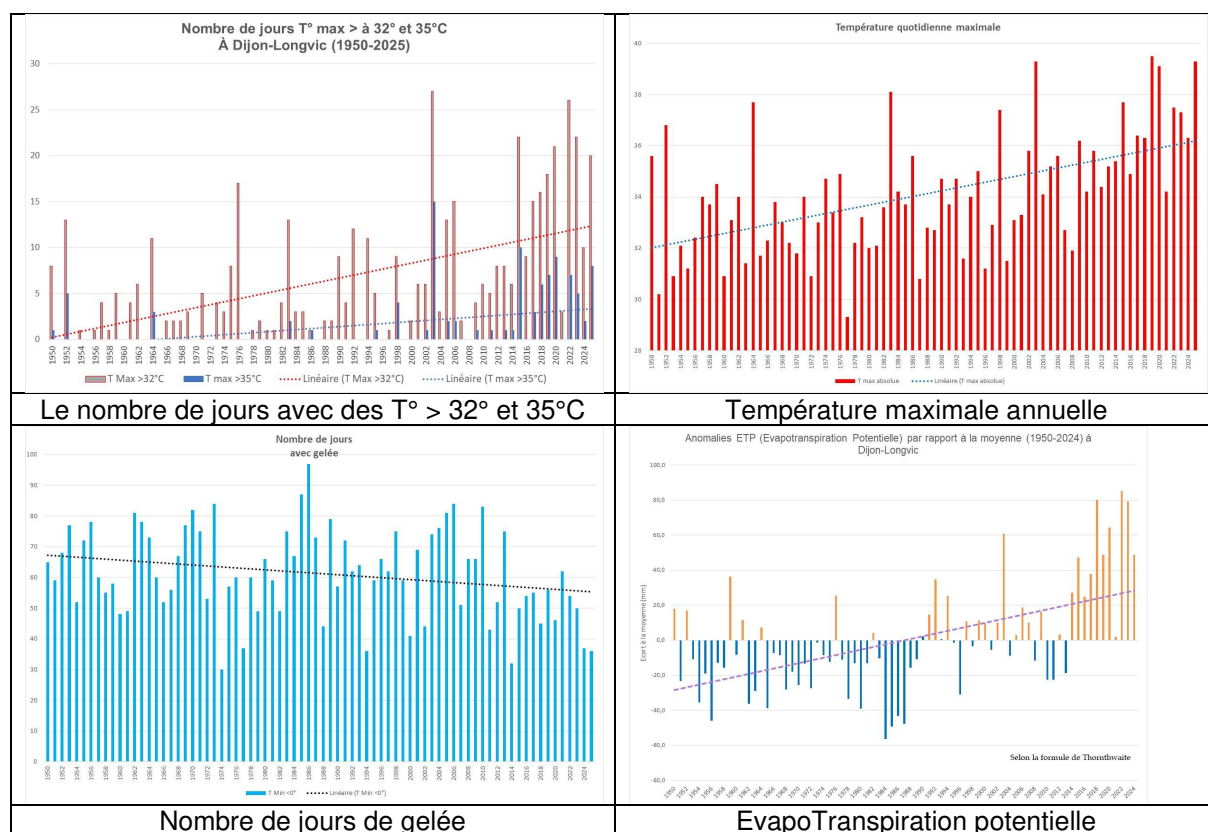


La Nappe de la Bièvre à Thorey-en-Plaine et Brazey-en-Plaine

Un retour en arrière qui illustre parfaitement les effets du Changement Climatique.

Entre 1950 et 2025 :

- Le nombre de jours à plus de 32°C est passé de 0 à 12 ;
- Le nombre de jours à plus de 35°C est passé de 0 à 5 ;
- Ces deux constats sont particulièrement marqués depuis l'an 2000 ;
- La température maximale annuelle est passée en moyenne de 32°C à 36°C ;
- Le nombre de jours annuel avec gelée a diminué de 15 jours ;
- La dernière année de très fortes gelées (plus de 7 jours de suite avec des températures en dessous de -10°C) est 2012 (entre le 1^{er} et 14 février) ;
- L'ÉvapoTranspiration a augmentée de près de 70 mm sur 75 ans et est au-dessus des normales (sans exception) depuis **2014**.



La tendance climatique à trois mois (novembre 2025 – janvier 2026) semble montrer une période nettement plus chaude que les moyennes interannuelles.

g. Autres informations & questions diverses

- Il pourrait être envisagé de réduire le nombre de délégués actuellement au SBV (35), afin d'une mise en place effective après les élections municipales de mars 2026, dans le but d'avoir plus facilement le quorum. Actuellement, il y a 13 délégués de la CCGC&NSG, 11 de DM, 6 de la CCPD, 4 de la CCRS et 1 délégué communal ;
- La comptabilité du SBV sera transférée à la SGC de Nuits-Saint-Georges à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Le DOB sera organisé en bureau le 8 décembre prochain, le dernier conseil syndical se tiendra fin février ou début mars 2026.

M. COLLARDOT conclut en précisant qu'il ne se représentera pas en mairie, ainsi il ne sera plus Président du SBV dans la prochaine mandature.

Il remercie l'ensemble des personnes présentes et les techniciens du SBV.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h50 et invite le conseil syndical à partager le verre de l'amitié.

Les membres du comité applaudissent le Président et le remercie pour les années passées à la tête du syndicat.



Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

☎ 03 80 51 83 23 ✉ bassinvouge@orange.fr 📘 [syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge) 🌐 www.bassinvouge.com